

VI.8. Les introductions et conclusions partielles, les titres et les sous-titres, les citations, les notes de bas de page :

Les introductions et conclusions partielles

Il est conseillé que chaque partie commence par une introduction partielle et s'achève par une conclusion partielle. L'introduction partielle sert à annoncer le travail envisagé dans la partie en cours. La conclusion partielle sert à rappeler de façon synthétique ce qui a été fait dans la partie en mettant l'accent sur les résultats obtenus et les objectifs réalisés.

Les titres et les sous-titres

Les titres servent à indiquer le mouvement de la pensée du chercheur. Ils indiquent les divisions et les subdivisions de la réflexion menée et marquent les enchaînements de la pensée suivant un plan de rédaction prédéfini. Un titre doit être court, clair et indicatif (Il traduit exactement le contenu de la partie ou du chapitre)

Les citations

Afin d'inscrire son travail dans le prolongement de ceux de ses prédécesseurs, le chercheur doit l'appuyer avec des citations. Un travail de recherche doit être donc bien documenté. Les citations servent à illustrer et conforter le discours du chercheur. Il a ainsi plus de crédibilité scientifique car il s'appuie sur les travaux des spécialistes.

Les citations doivent être évidemment suivies de références. Autrement, il s'agit de plagiat.

Elles peuvent être introduites entre guillemets et en caractères italiques (Discours direct) ou bien en caractère normaux mais reformulées : les propos rapportés subissent des changements (Discours indirect, paraphrases) Dans les deux cas, la référence doit être indiquée fidèlement.

Pour introduire les citations, le chercheur peut utiliser plusieurs verbes introducteurs : dire, affirmer, déclarer, penser, souligner, montrer, insister sur, expliquer, rappeler, préciser, noter, faire remarquer, etc.

Il est important de savoir qu'il est fortement déconseillé de truffier le texte de citations. Il faut éviter également les citations trop longues (pas plus de 5 ou 6 lignes)

Quand il s'agit d'une vérité générale ou de choses connues de tous, il vaut mieux éviter les citations.

La référence de la citation doit être indiquée fidèlement dans le corps du texte (entre parenthèses) ou en bas de page.

Lorsqu'on tronque une citation, il faut le signaler par trois points de suspension mis entre parenthèses ou entre crochets (...) ou [...]

Une citation ne doit être utilisée qu'une seule fois.

Les citations directes doivent être mises en évidence : caractères italiques ou caractères réduits, présentées en retrait par rapport aux autres paragraphes du texte avec un interligne.

Le chercheur doit, à chaque citation, indiquer la référence de la source dans laquelle cette citation a été puisée.

Il existe deux façons d'indiquer les références :

1. *Dans le corps du texte, entre parenthèses* (Nom de l'auteur+année d'édition+page de citation)

Exemple : (Cuq, 2005 : 20) ou (Cuq, 2005, p.20)

Lorsque la même source est citée plusieurs fois de suite, on utilise (Cuq, 2005 : 20) pour la première citation puis (Ibidem ou ibid+ page de citation)

Exemple : (Ibidem : 25) Ibidem signifie le même ouvrage que la référence précédente.

Lorsque la même source est citée plusieurs fois mais séparée par d'autres citations, on rappelle le nom de l'auteur et on le fait suivre de l'expression « opus cité » abrégée généralement en « op.cit. » et de la page de citation.

Exemple : (Cuq, op.cit : 30) Op. cit. signifie « ouvrage déjà cité »

2. *En bas de page :*

- *Quand il s'agit d'un ouvrage :*

Initiale du prénom de l'auteur (Facultatif)+nom de l'auteur+titre de l'ouvrage en italiques+éditeur+lieu et année d'édition+page de citation

Exemple :

J.-P. Cuq, *La Didactique du FLE*, Harmattan, 2010, p.213

- *Quand il s'agit d'un article :*

Initiale du prénom de l'auteur (Facultatif)+nom de l'auteur+titre de l'article entre guillemets, nom de la revue en italiques+numéro de la revue+éditeur+lieu et date d'édition+page de citation

Exemple :

J.-P. Cuq, « Le jeu en classe de FLE », *Revue internationale de la didactique du FLE*, n°23, Editions Larousse, Paris, 2018, p.21

- *Quand il s'agit d'un mémoire ou d'une thèse*

Initiale du prénom de l'auteur (Facultatif)+nom de l'auteur+titre du mémoire ou de la thèse+diplôme+université+année de soutenance+page de citation

Exemple :

Ch. Souti, *Evolution du lexique dans l'œuvre politique, littéraire et journalistique de Ferhat Abbas. Approche lexicométrique*, thèse de doctorat, Université de Constantine, 2016, p. 432.

- *Quand il s'agit d'un site internet :*

Le lien html+date exacte de consultation

Remarque :

Les notes de bas de page doivent être écrites en petits caractères (Police de 10, de préférence)

Cas particuliers :

- Lorsqu'on cite plusieurs ouvrages ou articles du même auteur parus la même année, on fait suivre l'année de parution d'une lettre minuscule (a,b,c...) selon l'ordre chronologique de parution (date exacte) Exemple : (Cuq, 2015 (a) : 214)
- Lorsque l'ouvrage est écrit par plusieurs auteurs, on mentionne le nom du premier suivi de l'expression « et alii »
- Lorsque l'ouvrage est un collectif publié sous la direction d'un auteur, on mentionne le nom de celui-ci suivi de l'expression « sous la direction de »
- Lorsqu'il s'agit de citer un auteur par le biais d'un autre, on mentionne ceci : « cité par... »

Les notes de bas de page :

Lors de la rédaction, le chercheur peut donner une explication, une définition, des informations supplémentaires, etc. sous forme de notes infrapaginales. Il le signale dans le corps du texte à l'aide d'un numéro mis généralement en exposant et qui renvoie le lecteur vers le bas de la page pour trouver la note (explication, définition, etc.)